

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE, DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement...

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins...

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyageira plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village d'un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages au Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

DAMISPAU

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, si moins que les parents ne veulent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucune élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS, Coïn des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Étant signifié, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

DEUXIEME EDITION

DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre si ce n'est des modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des livres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Égide de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examineurs pour l'éducation de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gauthier, rue St. Vincent, No. 24.

Montréal, 7 mars 1849.

BUREAU DE TERRE DE LA CORONNE

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière ou au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandreville, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 4s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Rues Collets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU à No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et St. Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coïn des rues

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-Quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES raris de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and prices in £ and f.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Par. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Par. Y

Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Dioc. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Den

JOS. RIVET PROPRIÉTAIRE

du comté de Prescott, de l'impartialité de son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A Donald McDonald, ci-devant M. P. P. pour le comté Prescott.

David Patte, ci-devant M. P. P. pour le dit comté. J. Chessen, ci-devant M. P. P. pour le dit comté. C. Waters, ci-devant M. P. P. pour le dit comté.

A l'adresse du comté de Montargis, signée par 282 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'enjoint de vous informer qu'il a lu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des loyaux habitants du township de Montargis, que vous avez transmise. Les preuves que Son Excellence reçoit de toutes les parties de la province de la loyauté de ses habitants et de leur attachement à la mère-patrie, sont très encourageantes pour Son Excellence en sa qualité de représentant de Sa Majesté dans cette partie de son domaine.

Son Excellence vous prie de faire parvenir à ceux qui ont signé l'adresse l'expression du plaisir que lui cause l'assurance flatteuse de leur confiance dans son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Matland, écuyer, maître de poste, Kilmackear

A l'adresse de Chateauguay, signée par M. le curé et 246 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit:

MESSIEURS.—Je vous prie d'accepter et de faire agréer aux habitants de la paroisse de Chateauguay mes remerciements sincères pour cette adresse flatteuse et cordiale. Je remarque avec plaisir que les deux origines s'y trouvent fraternellement rémies. L'espérance que vous ferez toujours foreiller aux saines inspirations de ceux qui, dans l'excitation des haines et des jalousies nationales, ne cherchent que leur intérêt individuel s'ils n'ont un but plus criminel encore. Soyez certains que je ne m'écarterai jamais de la voie de justice et d'impartialité que j'ai jusqu'ici suivie comme gouverneur du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du comté d'Ottawa, signée par 4551 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu de la manière suivante:

MESSIEURS.—Je vous remercie sincèrement pour cette adresse. J'apprecie l'importance de l'importante démonstration que vient de faire le comté d'Ottawa, pour défendre l'ordre et le gouvernement constitutionnel, et pour condamner les outrages commis à Montréal. J'éprouve une satisfaction particulière lorsque je vois, parmi les résolutions qui ont servi de base à votre adresse, une déclaration sans équivoque que représentez comme vous le faites des hommes descendant d'origines diverses, vous désirez des droits légaux pour tous sans distinction d'origine, et que dans la vue de la grandeur future du Canada, vous sentez la nécessité de laisser aux institutions représentatives une action franche et libre. Ces principes sont je crois la vraie pierre angulaire qui doit servir de base à la prospérité de notre pays.

Qu'ils s'établissent une fois franchement, et les ressources commenceront à se déployer sérieusement, les capitaux que banissent les violences et les factions abandonneront dans la province, et vous enrichirez tous les avantages d'un commerce avec la nation la plus riche et la plus puissante de la terre, qui en même temps qu'elle vous protégera gratuitement contre les ennemis du dehors, et qu'elle vous assurera la considération qui appartient à des sujets britanniques, dans toutes les parties du monde, vous laissera la puissance pleine et entière des droits et privilèges des hommes libres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Shefford, signée par 206 personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici:

MONSIEUR.—J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous prier de faire parvenir aux habitants du township de Shefford les plus vifs remerciements de Son Excellence pour leur fidèle et loyale adresse présentée par vous. Son Excellence découvre dans les sentiments exprimés dans l'adresse des loyaux habitants de Shefford, cet amour de l'ordre, ce respect pour la suprématie de la loi, et ce dévouement à leur bien-aimée Souveraine, qui sont les plus nobles traits caractéristiques des bons citoyens et des bons sujets, et de l'influence desquels dépend essentiellement l'avancement et la prospérité matérielle et morale du peuple de cette province.

Son Excellence désire aussi exprimer aux habitants de Shefford, ses remerciements sincères de l'offre zélée de service, contenu dans leur adresse, et de leur assurer qu'il a une ferme confiance dans leur disposition et capacité de co-opérer à soutenir le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. François d'Yamaska, signée par M. le curé et 334 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MONSIEUR.—Vous voudrez bien faire agréer les plus sincères remerciements du gouverneur-général aux habitants de votre paroisse, qui sont venus avec tant de zèle dans les circonstances actuelles témoigner leur approbation de la conduite de Son Excellence, et leur confiance dans les honnêtes et les institutions libre du pays.

Mes dont Elle est entourée. Par cet empressement le peu de Canadien a montré une parfaite intelligence du gouvernement constitutionnel dont il a maintenant la pleine jouissance. Dans un pays libre, où le gouvernement ne peut convenablement être armé de moyens puissants de répression, il serait toujours à craindre l'absence d'une organisation et déterminer de jeter le trouble dans le gouvernement le plus aimé, si le peuple en masse n'était aussi toujours prêt à voler au secours de l'autorité légitime.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Guil, éc., J. P. St. François d'Yamaska.

COLLÈGE JOLETTTE. L'EXAMEN public du Collège Jollette aura lieu le 17 et le 18 du courant. Les parents et tous les amis de l'Éducation y sont respectueusement invités.

F. J. LAHAYE, Ptre., directeur, Industrie 21 1849.

COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE. LES examens des élèves du Petit Séminaire de Ste. Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les séances du matin commenceront à 8 1/2 h. et celles du soir à 1 h.; la dernière se terminera par la distribution des prix.

SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse du comté d'Oxford, signée par 4562 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'enjoint de vous informer qu'il a reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse des habitants du comté d'Oxford. Son Excellence est flattée de voir qu'un si grand nombre des habitants de cette partie florissante du Haut-Canada, s'unissent pour exprimer les sentiments patriotiques et constitutionnels qu'elle contient. Tant que Son Excellence continuera d'occuper sa charge de représentant de Sa Majesté en cette province, elle s'efforcera, avec l'aide de Dieu, d'administrer le gouvernement d'après des principes constitutionnels, sans être influencée par la crainte ou la faveur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Allan, éc.

A l'adresse du township de Chingacouey, signée par 470 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MONSIEUR.—Je vous prie d'exprimer aux habitants du township de Chingacouey, qui ont signé cette adresse, mes plus vifs remerciements pour les marques de confiance et d'attachement qu'elle contient. Je trouve beaucoup d'encouragement et d'appui, au milieu des difficultés qui m'entourent, dans les preuves non équivoques qui me viennent de tout côté, que mon administration est approuvée de la grande masse des habitants intelligents et respectables de la province.

J'ai toujours été convaincu que le peuple du Canada était trop sincèrement attaché à l'ordre et à la véritable liberté, pour être porté à regarder légèrement ses avantages, et pour se laisser séduire par les artifices de fiction, jusqu'au point d'approuver des actes d'injustice et de violence contre un gouvernement constitutionnel, qui ne manqueraient point avant longtemps de se tourner contre le peuple lui-même.

Je continuerai à marcher fermement dans le chemin que j'ai suivi ci-devant, et à co-opérer avec les autres branches de la législation à promouvoir les plus grands intérêts de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Colchester, signée par 96 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'ordonne de vous informer qu'il a reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des loyaux habitants du township de Colchester. Dans l'opinion de Son Excellence, il est impossible de condamner trop sévèrement les procédés barbares qui récemment ont flétri la capitale de cette province. La douleur que ces fâcheux événements causent à Son Excellence serait bien plus profonde s'il croyait que ces événements eussent été suscités par quelque acte inconstitutionnel qu'il aurait pu faire.

Mais Son Excellence ne pense pas que depuis qu'il a appris les réformes du gouvernement de cette colonie, il ait jamais, en aucune occasion, dévié de la ligne de conduite politique qu'il est obligé de suivre. C'est un grand sujet de contentement pour Son Excellence que de voir que les efforts qu'il a faits pour administrer le gouvernement avec impartialité, et conformément aux principes de la constitution, ont rencontré l'approbation de la grande masse des habitants intelligents de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Buchanan, éc., Colchester, C. O.

A l'adresse de la société des Montagnards de Woodstock, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général l'adresse de la société des Montagnards du district de Brock, incluse dans votre lettre du 14. Son Excellence m'enjoint de vous prier de faire parvenir aux signataires de cette adresse l'expression de ses remerciements pour le sentiment de confiance en son administration des affaires de la province, et de respect pour lui-même qu'elle contient. C'est un très grand sujet de satisfaction pour Son Excellence de voir que la conduite qu'elle a suivie depuis qu'elle administre les affaires de la province, rencontre l'approbation de la masse de la partie intelligente et paisible de la communauté. Son Excellence est déterminée à résister à cette ligne de conduite sans en être détournée par la violence, convaincue qu'elle est qu'en administrant le gouvernement impartialment et d'après les principes constitutionnels, c'est le seul moyen d'assurer la prospérité de cette magnifique province, et de promouvoir le bien-être de toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Peter McLeod, éc., Woodstock.

Aux adresses des townships de Gramme, Percy et Hamilton signées par 2270 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au gouverneur-général, les adresses signées par les habitants des townships de Gramme, Percy et Hamilton, dans le district de Newcastle, transmises avec votre lettre du 14 courant. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'assurer aux signataires de ces adresses, qu'en sa qualité de représentant de Sa Majesté en cette province, c'est pour elle un grand sujet de satisfaction de voir que toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans cette partie de ses domaines s'unissent dans les sentiments d'attachement dévoué à Sa Majesté, exprimés dans leur adresse loyale et généreuse. Son Excellence éprouve beaucoup de plaisir personnellement du témoignage d'assurance qu'elles lui donnent que son administration du gouvernement du Canada lui a mérité le respect et la reconnaissance d'une grande majorité de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Sinter Smith, éc., Cobourg.

A l'adresse du comté de Prescott, signée par deux personnes, au nom de tous les habitants S. E. Lord Elgin a fait répondre de la manière suivante:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence, l'adresse des loyaux habitants du comté de Prescott, transmise avec votre lettre du 18 courant. Son Excellence m'enjoint de vous assurer que cette adresse, signée comme elle est, de tant de personnes intelligentes et distinguées du comté de Prescott, lui a causé beaucoup de satisfaction. Son Excellence est bien aise de croire que les sentiments de loyauté et d'attachement au gouverneur-général, et d'estime et de respect pour la mère-patrie, exprimés dans cette adresse, sont les sentiments de la grande majorité du Canada. Son Excellence accepte avec orgueil et plaisir le témoignage que lui donnent les habitants